

LE POPULAIRE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

MONTREAL, LUNDI, 14 AOUT, 1837.

POÉSIE.

A LA FRANCE.

Ah! France! as-tu du cœur? as-tu des yeux pour voir?
As-tu des dents pour mordre? as-tu, sans le savoir,
Du sang, encore du sang en ta veine épuisée?
As-tu dans ton carquois une flèche aiguisée?
Ou, serpent sans venin, qui rampe en son sillon,
N'as-tu plus que la langue au lieu de l'aiguillon?

Dis, France, m'entends-tu? France, si tu sommeilles,
Faut-il parler plus haut pour toucher tes oreilles?
Quel mot faut-il donc dire, ou ne te dire pas,
Beau pays du clairon? ô vierge des combats!
Habille toi de fer qui jamais ne se rouille!
Relève ton armure, et non pas ta quenouille.

Si ton clairon se tait, enle plus haut ta voix!
Si ton épée est courte, agrandis tes exploits!
Si ta barque se rompt, que ton espoir surnage!
Si ta muraille est basse, exhausse ton courage!
Si ton glaive s'émousse, aiguisé ta fureur!
Si son tranchant se perd, combats avec le cœur.

Sinon, tu sentiras comme il est homicide
L'aiguillon de la honte; et comme elle est aride,
Quand le vainqueur a soif, la coupe du vaincu.
Tu sauras à ton tour, comme son cœur est nu;
Et quand on l'a courbée, un jour, sous la tempête;
Ce qu'il faut de longs jours pour redresser la tête.

Sinon, tu sentiras combien le lit est dur
Où le vaincu s'endort, combien son ciel obscur;
Tu verras de quel or est faite sa couronne;
S'il est doux de semer quand un autre moissonne;
S'il est doux de plier des genoux asservis,
Et de baiser des mains qui tuèrent nos fils!

Paris, monstre sans bras, sans yeux et sans oreilles,
Ne sauras-tu jamais, comme un essaim d'abeilles
Que gronder en ta ruche, et composer ton miel
De paroles sans suc, de mensonges et de fiel?
Ne sauras-tu jamais, courtisane, à ton âge
Que diviser ton cœur et farder ton visage?

Te verra-t-on toujours, en ton chemin banal,
Sans amour caresser et le bien et le mal,
Et le pour et le contre, et le rien pour tout dire?
Toujours tuer tes fils! ériger pour détruire.
Quand on cherche du fer, apporter des discours,
Et toi-même en leur source empoisonner tes jours.

Dis, France, m'entends-tu? comme au jour de frimaire
Ton ciel est sombre et lourd et ta vallée amère.
Où donc as-tu planté l'arbre de fructidor?
Où donc as-tu semé l'épi de messidor?
Les petits des oiseaux, en ton sillon immense,
Ont-ils déraciné le germe et la semence?

Où sont tes fils aînés, cheveux longs, et pieds nus,
Mendians immortels, sous des noms inconnus,
Que partout l'on a vus affamés de batailles,
Être en quête partout de prompts funérailles?
Ceux-là, mal avisés, ne savaient pas encor
Ce qu'on peut acheter avec un denier d'or.

Ils n'avaient point au cou de riches broderies,
Ni tant de beaux rubans, de nobles armoiries,
Et des jongs argentés ne courbaient pas leurs fronts:
Non, ils n'étaient point ducs, ni comtes, ni barons,
Ni pages, ni valets, de leurs propres caprices;
Ils n'avaient sur leurs seins rien que leurs cicatrices.

Non, ils ne savaient pas dormir sur le duvet
Quand sonnait le clairon, ni trahir un secret,
Ni mentir au soleil, ni renier leur ombre,
Ni regarder du bord un empire qui sombre,
Ni vendre leur parole, en prose comme en vers,
Ni demander merci de l'immense univers.

Mais sitôt que le jour commençait à paraître,
Sans pain et sans souliers, et sans guide et sans maître,
On les voyait courir le front haut et serein,
Aux Alpes, au Thabor, sur le Nil et le Rhin;
Et, comme un océan que harcèle un fantôme,
Balayer devant eux le sable d'un royaume.

Ah! France, as-tu du cœur? as-tu des yeux pour voir?
As-tu des dents pour mordre? as-tu, sans le savoir,
Du sang, encor du sang, en ta veine épuisée?
As-tu dans ton carquois une flèche aiguisée?
Ou, serpent sans venin, qui rampe en son sillon,
N'as-tu plus que la langue au lieu de l'aiguillon?

Fragment d'un poème sur Napoléon, par
M. EDGAR QUINET.

CORRESPONDANCES.

Pour le Populaire.

Une personne de haute situation morale nous communique la lettre suivante, qui lui fut adressée par l'un de ses amis, du caractère le plus respectable. Nous

croions faire plaisir à nos lecteurs, en donnant de la publicité à cet intéressant écrit basé sur la morale et la religion.

MON CHER MONSIEUR,

Il ne fallait rien de moins que l'amitié que je vous ai vouée, pour me résoudre à répondre à vos questions, qui dans les circonstances présentes arrêteraient un caractère moins prononcé que le mien, d'ailleurs j'ai fait, vous le savez, mes adieux à la politique: aussi n'en parlé-je que quand elle se rattache à la morale; et heureusement vos questions sont toutes amphibies.

Vous me demandez 1o. ce qu'il faut penser du silence de nos seigneurs les Evêques et de l'inaction du Gouverneur. 2o. si sans scrupule vous pouvez tonner contre ces excès qui tendent à fermer les magasins des Bureaucrates, pour n'achalander que ceux des Patriotes. 3o. Vous vous alarmez, vous gémissiez même de ce déchainement contre la personne auguste et sacrée du Roi, qu'on s'acharne à dénigrer, et qu'on représente aux yeux du peuple comme un tyran dont il faut secouer le joug. 4o. Vous effleurez les moyens proposés et mis en œuvre, pour paralyser les douanes? 5o. vous insistez sur et pour une réponse péremptoire sur ce que la Minerve qualifie malignement de *badinages de plaisanteries* contre personnes, animaux, granges insultées, outragées, défigurées par la tonte de leurs crins, renversées de fond en comble. Viennent enfin ces assemblées tumultueuses que tiennent à l'envi tous les Comtés, les paroisses mêmes, se singeant les unes les autres, et vous avez la bonhomie de croire que ce système de subversion est autorisé du poids de la toute puissance d'un monsieur de votre robe. Avant tout je vous rappellerai que je suis vieux, et qu'aujourd'hui, on veut tout jeune: on rajeunirait jusqu'à l'air, si on le pouvait. Ma vieille tête ne peut adopter les jeunes pensées du jour: ainsi les miens seront généralement répudiés: je n'en refuserai pas cependant la communication à l'amitié qui les demande. Si je connaissais moins votre cœur candide, je serais tenté de vous renvoyer vierge, votre première question et de n'y pas répondre; elle a plus l'air d'une censure que d'un désir sincère de s'instruire. L'Evêque est votre juge et nous ne sommes pas le sien. Si St. Jacques dit formellement que "celui qui juge son frère, parle contre la loi, juge la loi et n'en est pas l'observateur, puisqu'il s'en rend le juge" *ergo a fortiori* de l'Evêque. Avez-vous donc oublié que notre Evêque ne fit jamais acception de personne, que du respect humain, il n'en connut que le nom; que son caractère est peint par Horace dans la personne de ce mortel imperturbable au milieu des ruines de l'univers éroulé autour de lui; ou si vous voulez un langage plus analogue à notre robe, que les circonstances l'amènent à un Valens, nous verrons, en lui, un autre Basile.

Respectez donc son silence: honorez-vous en même, puisqu'en parlant il ne peut manquer de faire ressortir votre inconscience: vous enseignez donc tous les jours une doctrine douteuse, non certaine! jusqu'ici vous avez prêché qu'on ne pouvait faire tort au prochain ni dans son honneur ni dans sa personne ni dans ses biens; et aujourd'hui vous seriez Pyrrhonnien sur cette matière! Avant cette malheureuse époque vous vous fesiez un devoir impérieux de relever ces torts, de prêcher l'amour du prochain, le pardon des ennemis, et aujourd'hui vous fléchiriez, vous molliriez de crainte qu'on vous supposât des allusions trop justes! Le système subversif du jour intimiderait votre conscience, paralyserait votre devoir le plus sacré, vous rendrait traître à votre ministère! Apprenez votre devoir de soldat en sentinelle; il ne laisse pas de pousser le cri d'alarme, sur qu'il est de le payer de sa vie. Dieu a voulu que tous, sans exception, fussent favorisés, réchauffés des influences de cet astre qui, à son ordre, se lève et se couche tous les jours sur nos têtes, et ces orgueilleux Lucifers prétendraient rétrécir son bras et fixer exclusivement la roue de la fortune sur leurs complices et leurs adhérens, livrant à la proscription et les propriétés et les personnes de ceux qui ne conviennent pas à leurs attentats! En voilà assez je crois pour vos deux premières questions..... Le quatrième et le huitième commandement vous donnent la solution de votre troisième, que les Saints Pères expliquent bien au long après St. Paul, si clair sur cette matière; les uns et les autres exhortant les peuples à patience quand ils ont le malheur d'avoir un tyran dans la personne de leur roi. Qu'ils en attendent du ciel un plus humain, dans la personne de son successeur: Et nous, nous n'avons qu'à bénir Dieu de celui sous lequel nous avons le bonheur de vivre: qu'il daigne prolonger ses jours! il le fera je l'espère: et ce régime éhonté ne réussira pas à ceindre son front indigne, coupable, d'un diadème qui fait l'ornement légitime d'un roi qui ne vit que pour ses sujets. Qu'il aille à la Petite Nation, qui à tous égards porte si bien son nom. Que là il se repaisse de ses chimères et du spectacle de cette couronne qui surmontait à St. Benoit son arc de triomphe: O comble d'aveuglement! ô comble de folie!

Votre quatrième question prouve que ceux qui y ont donné lieu, n'ont pas de principes d'honneur: la contrebande ne fut jamais pratiquée que par des gens de rien, et d'aucune estime. Ajoutez à cela, qu'outre qu'elle est un vol, quoiqu'on en dise, elle est encore entachée d'un essaim de passions de la part de ceux qui la recommandent, de vengeance, de désir de nuire par des dommages inévitables etc. Cette matière touche à la politique, vous dira-t-on: il ne faut donc pas que vous y touchiez: serait-ce donc comme ce feu étranger qu'il n'était pas permis de brûler dans le lieu saint? Ou voudrait-on que le pasteur fut l'automate de Vaucanson? on le réduirait à un rôle muet! mais son devoir ne fut-il pas toujours de tonner contre le vice, de prêcher la vertu? il doit donc relever les crimes publics notoires, pour ramener les coupables et prévenir les funestes conséquences du mauvais exemple: vieux comme je suis, je n'aime aucune espèce de modes, moins encore dans la morale: aussi je m'en tiens à ces injonctions, à ces commandemens que je

trouve tracés d'un caractère indélébile du doigt de Dieu, sur ces tables qu'il donna au premier législateur du monde. Comme chrétien je dois m'y conformer et comme prêtre la prêcher.

Le silence est une réponse digne de votre cinquième question où il s'agit de granges rasées, de chevaux dépouillés de leurs crins. Dans l'ordre de la nature est-il jour en plein midi. Eh vous demanderiez une réponse péremptoire sur ces dommages! vous devez insister tellement sur leur explication que ceux qui les commettent, ne sont ordinairement que des instrumens dont la malice et la vengeance se servent pour assouvir leurs passions; et on se figurerait difficilement que les dommages causés montent si haut; mais si dans le détail vous leur dites qu'un cheval dépouillé de son crin se vend vingt-cinq louis audessus de son prix, vous les éclairerez sur une matière qu'ils ignorent, et quand vous parlerez de la nécessité de cette grosse restitution, ils y réfléchiront plus d'une fois avant de se porter à un tel excès à l'instigation d'autrui.

Ces nouveautés et ces attentats me dites-vous, trouvent un partisan chaud dans un monsieur de votre robe. Ce fut-il, je vous dirais que l'apostolat eut un Judas, réprouvé de tout le monde, et que l'apostolat ne perdit rien ni de son lustre ni de sa dignité. Je vous dirai que j'ai causé avec le personnage que vous avez en vue, et qu'il a nié tous les faits dont on le noircit, se référant à des témoins dignes de foi. La calomnie n'excuse-t-elle pas toujours son empire despotique? Je vous dirai en troisième lieu, si quelque autre de notre robe était accusé et coupable, que le Christ dit qu'il fallait qu'il y eut des scandales: et que Dieu aurait réservé celui-ci au clergé Canadien, comme un remède à l'orgueil dont il aurait pu s'enfler. J'avais oublié de répondre au sujet du gouverneur que vous semblez accuser d'apathie: avec la conviction intime qu'il a des grands moyens de répression et que la minorité seule est gangrénée, il attend tout du temps et tel que Fabius à Rome il entend finir tout en contemplant: *Cunctando Fabius nominam restituit rem*. La faiblesse et la crainte ont toujours recours à des voies de rigueur. La patience et la douceur accompagnent toujours le sentiment du pouvoir: si cependant on s'obstinait opiniâtrément à abuser de cette patience, *ultima ratio regum*, qu'on provoque depuis si longtemps, ferait bientôt entendre sa terrible, sa fatale voix, et l'on verrait que si l'on taxe de surannés et de vieilliss les canons de l'Eglise, ceux des rois ne sont ni usés ni rouillés: Dieu veuille que nous n'en soyons pas réduits à une extrémité si désastreuse: Dieu daigne dessiller les yeux de l'agitateur jouet de sa folle ambition, ceux de la meute de ses adeptes, mais surtout ceux d'un peuple candide fasciné par des déclamations mensongères!

Terminons par vos assemblées tumultueuses, par ces ralliements séditions, provoqués, excités partout à l'envie pour fomenter la division, le trouble et la rébellion.

Honneur à la liberté, honte à la licence.

On n'est pas à Constantinople: ainsi on peut s'assembler quant on veut. La loi est la sauvegarde de tout citoyen; mais le roi serait-il hors de la loi? et la loi serait-elle muette au spectacle flétrissant des horreurs par lesquels on s'achemine à des changements absurdes, ridicules, impossibles! Non. La loi est le palladium de la liberté, et le fleau de la licence; aussi, me fais-je un devoir de me trouver à ces assemblées, mais dans ma paroisse seulement: je n'y demande pas la parole: je la prends par un droit inhérent à mon poste qui me commande impérieusement d'en user, pour l'instruction de mon peuple quelque part qu'il soit: partout où le capitaine se trouve avec sa compagnie, il en est le commandant. Eh le curé au milieu de ses paroissiens, n'en serait pas le pasteur, n'aurait pas le droit de leur donner ses avis, de leur faire des injonctions? Dans un temps de peste, de coléra ce serait une honte pour moi de m'éloigner de mes ouailles, de leur refuser les secours qu'elles sont en droit de réclamer et que la religion me commande. Le bon pasteur doit donner sa vie pour ses brebis: et cette peste, ce coléra politique, qui pervertit tous les esprits et damne les âmes, me trouveraient muet! La mort des corps me toucherait plus que celles des âmes! non, non: je la combats cette peste politique de tout mon pouvoir, contre vent et marée; j'inculque à ceux qui ont des commissions, soit dans la magistrature soit dans la milice, que la prudence et la bienséance doivent les leur faire résigner s'ils se rangent sous les bannières, sous les drapeaux des ennemis, mais que la religion leurs rappelle leur serment, et l'obligation d'y être fidèles.

Voilà mon cher monsieur, ma profession de foi: en maladie comme en santé je ne cesserai de crier vive mon Dieu, vive mon roi: et ces doux noms expireront avec moi sur mes lèvres mourantes.

Tout à vous.

Z.

15 juillet, 1837.

Pour le Populaire.

MR. L'ÉDITEUR,

Témoin oculaire et auriculaire de la farce que le Dr. Valois donna aux bons habitans de Ste. Anne du bout de l'Île de Montréal, je prends la liberté de vous la transmettre avec toute l'exactitude possible: elle lui fait trop d'honneur, à lui et aux factieux qui l'ont choisi pour les supporter et les prosélytiser, pour qu'on puisse lui dérober la plus petite circonstance.

Le 23 juillet dernier, le Docteur, qu'on annonçait depuis trois dimanches, apparut enfin à St. Anne avec une escorte de ses gens, formidable en apparence par son nombre, mais qui avait plus l'air de craindre que d'inspirer de la crainte: contre l'usage de ses consorts, il arriva à temps pour entendre la messe, et il y assista en effet, soit par dévotion, soit pour mesurer et peser les paroles saintes d'un prêtre suspect. La première communion, qui avait

lieu ce jour là, dévia en quelque sorte le Docteur de son plan, vu les exhortations particulières qu'il devait à ses néophytes. Aussi pria-t-il ses paroissiens de lui pardonner le petit vol involontaire qu'il leur faisait, de l'explication du décalogue qu'il avait entamé depuis deux dimanches : cependant son zèle lui fit effleurer les sentiments à fomenté et à éliminer pour ou contre le prochain, avec des applications aux lieux communs de l'ancien temps, accompagnées d'autres que fournit la nouveauté du jour ; ce rapprochement, ou pour mieux dire ce miroir, montrait la culpabilité trop évidemment pour plaire au Docteur : mais l'indignation et le courroux montèrent à leur apogée, à la demande du catéchisme : faut-il honorer le Roi et accomplir, dans les choses temporelles, les ordres qui émanent de lui ou de ses représentants ? malgré, le silence du prêtre, qui faute de temps ne donna pas de réponse et renvoya son auditoire à l'explication qu'eux et leurs ancêtres avaient reçus de leurs Docteurs respectifs. Le service divin achevé le Docteur cria à la porte de l'église qu'il tiendrait une assemblée chez H. Sauvé, car le prêtre aussi fut de son autorité que de son caractère notoire, avait dit qu'il ne permettrait pas que le lieu saint ni le terrain appartenant au lieu saint fussent profanés par de semblables assemblées : la curiosité favorisa le Docteur et amena une bonne partie de ceux qui sortaient de l'église ; hommes, femmes et enfants. Le pasteur lui-même, inséparable de son troupeau, surtout lorsqu'il est menacé s'y rendit d'un pas si accéléré et si chaleureux qu'on ne l'aurait pas pris pour un octogénaire : il était temps. Car déjà l'énergumène s'égoillait, déblatant ses inepties sur le gouvernement et ses déclamations mensongères sur le malheur des canadiens : là où le capitaine est avec sa compagnie il en est le commandant : au milieu de son troupeau, le prêtre dut s'en croire le Docteur, et avec la conviction intime de son droit de l'adresser, il cria au Docteur de prouver en quoi le peuple canadien était malheureux : que lui Curé ne venait pas disputer mais discuter : qu'il répondrait à toutes ses objections, et que lui, Docteur, répondrait de son côté au prêtre, qui s'engageait d'avance à adopter son opinion politique, si avec connaissance de cause, c'est-à-dire après les avoir entendus tous deux, le peuple se rangeait de son côté, du côté du Docteur. Quand les raisons manquent on y supplée par les injures et les outrages ; l'escorte factieuse de Régicides de la Pointe-Claire étouffait, par le battement des pieds et des cris sourds, la voix mâle du Docteur qui ne se déconcerta ni quand le Baladin traita la doctrine prêchée par lui à l'église de doctrine du diable, ni quand il fut menacé d'être saucé dans l'eau : l'honneur et la conscience rendent intrépides. Honteux de ne pouvoir continuer ses déclamations, le Docteur entra dans la maison pour faire signer une requête qu'il ne lut même pas, pour en donner connaissance : le prêtre entra aussi ; sa présence déconcerta le magistrat car, c'est à elle sans doute qu'il attribuait son peu de réussite dans son prosélytisme : je ne peux vous informer du nombre des signataires ; mais il fut petit et inférieur je crois à celui de Ste. Geneviève, qui ne monta qu'à 30, quoiqu'il y ait 400 feux dans la paroisse. On sollicita ici les enfants et quelques-uns sans succès car il y en eut qui ne signèrent pas.

UN OBSERVATEUR.

Pour le Populaire.

MR. L'ÉDITEUR,

Ne riez-vous pas de pitié comme moi en voyant le gros Duvernay vouloir faire des réprimandes au Canadien, vouloir lui donner des leçons de polémique et le menacer au besoin de lui dévoiler, dans une communication dont la signature seule sans doute sera de lui, ce qu'il appelle ses turpitudes, ce qu'il pense de lui. Vraiment c'est à faire pitié de voir un tel individu attacher son nom insignifiant à un journal. Pardon Mr. l'Éditeur, je devais dire que l'écrit convenait fort bien à la feuille. Mr. l'imprimeur, Éditeur, propriétaire putatif, membre du parlement provincial, lieutenant de milice &c. &c. &c. vous voilà devenu un bien grand homme ; vous me faites tout l'effet de ces chevaliers, Romains qui combattaient à cheval les yeux bandés. Vous en êtes probablement un descendant, la bête excepté. Il ne vous manque plus qu'une autre Rossinante pour singer les grands hommes d'autrefois. C'est alors que vous pourrez dire, « Je donne tête baissée, dans la politique quoique je n'y vois goutte. »

14 Aout 1837.

UN QUI LE CONNAIT.

LE POPULAIRE.

MONTREAL, 14 AOUT, 1837.

IDEE DIABOLIQUE DE PAPINEAU.

Nous avons, jusqu'à ce jour, combattu Papineau avec un courage qui nous était inspiré par la conviction qu'il était le fléau du pays, et que, sans lui, l'ordre, la paix, la concorde et l'harmonie pourraient encore renaître sur ce sol détrempé par ses continuelles menées démagogiques. Nous avons examiné chacune de ses menées, et nous les avons représentées sous le véritable jour qui leur convenait ; c'est-à-dire, que nous avons prouvé, jusqu'à l'évidence, qu'elles ne tendent qu'à s'emparer du pouvoir suprême, pour l'exploiter au profit de son ambition ainsi que de son intérêt personnel. Aujourd'hui, nous allons dévoiler l'une de ses trames, et faire voir qu'il ne recule devant aucune pudeur, devant aucune séduction pour arriver à ses fins.

En 1828, Mr. Papineau n'avait pas atteint, dans la confiance de nos excellents habitants, le degré d'influence que ses exertions lui ont fait obtenir depuis. Il avait quelque crédit dans la chambre ; mais il n'en dirigeait pas encore despotiquement tous les membres. Les Neilson, les Cuvillier, les Stuart et une infinité d'autres membres de grands talents ainsi que d'énergie, balançaient la suprématie que le Grand Homme à venir voulait s'arroger ; il se gardait bien de déployer tout son despotisme, afin de n'en point voir renverser les bases, avant que le temps ne fut arrivé. A cette époque, il se montra l'un des fermes opposants à la réunion des deux provinces, l'un des plus acharnés soutiens du maintien intact de la constitution. Il cherchait alors à se former un parti et intriguait auprès de quelques uns de ses collègues pour se faire considérer comme l'un des plus sincères amis du pays et pour, plus tard, renverser les hommes qui lui portaient ombrage. D. B. VIGER, son parent dévoué, avait, depuis près de deux ans, élevé cette Minerve, au moyen de laquelle ce monarque écrivain espérait faire passer ses rêves somnifères, se faire distribuer des louanges par la soi-disant voix du peuple, et faire ou défaire toutes les réputations qu'il lui conviendrait. La Minerve était un papier qui s'annonçait comme défendant les intérêts Canadiens, comme professant les idées libérales, et ses succès ne pouvaient être douteux. Elle se répandit rapidement parmi nos citoyens, et fut bientôt regardée comme une autorité.

Un journal est une arme aussi utile que dangereuse auprès du peuple. Il peut éclairer les citoyens sur leurs véritables intérêts, s'il est dirigé par des hommes de conscience et de capacité, comme il peut aussi égarer la multitude, s'il devient l'organe d'une faction, ou si ses rédacteurs sont mis par l'intérêt

particulier de faire triompher un mauvais principe. Nous aimons à croire que les pensées qui présidèrent à la création de la Minerve furent salutaires, parce qu'elles l'intérêt de ses écrivains s'accordait avec l'avantage du peuple ; mais, depuis, elle a forcé à sa mission ; elle n'est plus maintenant que l'instrument d'une série d'incapacités, qui s'en font une échelle pour arriver au pouvoir, en se groupant autour de Papineau, dont toutes les pensées tendent vers la puissance absolue.

Après les réclamations de 1828, plusieurs d'entre ceux qui avaient le plus fortement contribué à soutenir la constitution se trouvèrent satisfaits de la marche que semblait adopter le gouvernement de la métropole vis-à-vis de la province, et ils cessèrent une opposition qui leur paraissait retarder les améliorations intérieures du pays, en entretenant ses habitants dans de continuelles discussions. Ce fut à cette époque que Papineau essaya cette voie de proscription contre ses collègues, dans laquelle il n'a cessé de marcher depuis, et au moyen de laquelle il les décime à son gré. La Minerve ne le servit que trop effectivement dans ces tentatives de despotisme ; les jeunes gens qu'on attachait à cette feuille avaient leurs éperons à gagner, ils avaient leur chemin à faire ; plus ils s'attachaient aux vieilles réputations, plus ils croyaient s'illustrer ; plus ils secondaient les projets du conspirateur en chef, plus ils comptaient sur l'espoir d'arriver à la représentation, de manger les 10 chelins du peuple, d'attraper des places, et par conséquent de fonder leur fortune. Presque tous ces écrivains étaient des gens incapables de percer au barreau ; mais en état de semer la calomnie dans un écrit, de souiller tout ce qu'ils touchaient, et d'entretenir cette potémique ordurière qu'on ne trouve ailleurs, sur la terre, que dans les colonnes des journaux dévoués à Papineau. S'il on veut réfléchir à l'aide que la Minerve a donné à la plus part de ceux qui sont maintenant autour du Grand Homme, on sera forcé d'avancer que ce papier fut un marche pied qui ne ploya point sous eux : MM. Morin, Lafontaine, Ovide Perrault, Rodier, et plusieurs autres écrivirent dans la Minerve, plus ou moins bien, plus ou moins activement, plus ou moins fructueusement, et ils sont tous parvenus à la représentation ; il n'est point jusqu'à l'ignare imprimeur qui n'ait obtenu cet avantage et bientôt il s'étendra jusqu'au dernier des ouvriers de cet établissement modèle.

Les proscriptions successives des Neilson, des Cuvilliers et de tant d'autres trouvèrent des hommes qui les secondèrent et qui crurent faire une œuvre de patriotisme, parcequ'on leur persuada que ces hommes étaient vendus au pouvoir, qu'ils détestaient les Canadiens, qu'ils soutenaient l'administration pour obtenir des places, qu'ils abandonnaient la cause du peuple. Les grands mots, distribués à propos par Papineau, firent impression sur ses collègues ; les tirades infernales de la Minerve commencent à amuser, elles arrivèrent ensuite à persuader, elles sont parvenues maintenant à effrayer. Tous ceux qui ont eu soin de dire autrefois à nos habitants : « Un tel est un traitre, un bureaucrate, un tourne-capot, la Minerve le dit, et la Minerve ne ment jamais. » savent qu'il ont contribué eux-mêmes à abuser l'esprit public sur la foi due à cette feuille et ils redoutent aujourd'hui, pour eux-mêmes, les foudres qu'elle peut leur lancer de PAR ORDRE. Ils se sont honteusement livrés aux fers que leur impose le grand homme et le cri de leur conscience, l'amour de leur patrie ne sont point assez forts pour leur inspirer le courage de se prononcer contre le chef qui leur tient dédaigneusement le pied sur la gorge.

Ce fut ainsi que Papineau sut, avec le temps, s'arroger une suprématie sur tout le reste des autres hommes, qu'il éléga ceux dont les talents, utiles au pays, pouvaient faire pâler les siens, qu'il les remplaça par des jeunes gens formés à la soumission, à l'admiration de l'idole, à la propagation des doctrines imposées par son immuable volonté. A mesure que ces hommes reconnaissent leurs erreurs, ou voulaient se débarrasser du joug, il les proscrivait encore, et il trouvait toujours des complaisants pour appuyer une nouvelle exclusion parcequ'il était une place de plus dans la chambre qu'il faisait entrevoir à la fois à huit ou dix champions de son rempart entouré.

On dira sans doute que nous parlons par présomptions, que nous prétons au triste héros du patriotisme des vues et des calculs qu'il n'a point. Et cependant tout ce que nous disons ici n'est que le résultat approfondi que nous avons pu faire de l'étude de cet homme. Nous l'avons examiné de près, pendant plus d'une année, nous avons regardé dans son âme et il n'a pas été assez adroit pour nous en imposer comme à tant d'autres, parceque nous avons vu en Europe de plus fins politiques, des esprits plus déliés, des mortels d'une capacité beaucoup plus étendue. Mr. Papineau peut tromper ses crédules et candides compatriotes, mais jamais il ne soutiendra l'œil scrutateur d'un étranger, jamais il ne rencontrera quelqu'un d'un autre pays assez prévenu pour l'admirer sans se rendre compte de ce qu'il peut-être. Napoléon seul eut le don d'éblouir tous ceux qui l'approchèrent, de rester indéfinissable pour ses semblables, et quand bien même Papineau serait, comme on le prétend, la perle de son pays, il n'attendrait jamais à la cheville du pied d'un Napoléon.

Papineau, en suivant un tel manège devait naturellement s'éloigner peu à peu de la haute société, des hommes instruits, des citoyens indépendants, et il en est réduit maintenant à ne compter que sur des inutilités à ne s'appuyer que sur des enfants. Il se déce de ceux de ses collègues qui conservent encore un peu d'apparence de liberté ; mais qui, par habitude, se voient souvent forcés de ployer humblement sous lui.

Tout a donc concouru à pousser Papineau dans la carrière où il se trouve lancé et il ne s'agissait plus que de donner une couleur légale à son usurpation pour en étendre la sphère.

Maître du corps dans lequel il siégeait au premier rang, il n'avait encore entre ses mains qu'une portion de la puissance et il lui convenait d'en réunir la totalité. Le Conseil Législatif n'était pas encore un très humble serviteur, il était composé d'hommes qui pouvaient lui porter ombrage pour les talents, qui devaient soupçonner ses projets envahisseurs, qui en combattant les funestes effets. Ce fut contre ce corps qu'il porta tous ses coups, et l'idée d'un conseil électif est moins une garantie populaire demandée par Papineau dans l'intérêt de ses concitoyens, qu'un châtiment de plus qu'il veut ajouter à la grande chaîne d'esclaves dont il tient le bout. Le système d'accusations, de calomnies, de dépopularisation et de proscription qu'il avait exercé avec succès sur ses collègues, il l'étendit sur le Conseil, et la Minerve auquel fut jointe le Vindicator, virent aussi servir ses fureurs. Ces infâmes menées n'ont point encore pu ébranler le conseil ; mais elles l'ont démoralisé dans l'esprit trop confiant du peuple et ce dernier en est arrivé à regarder, sans savoir pourquoi, le conseil actuel comme une calamité.

Si Papineau obtient un conseil électif, il n'y a nul doute que ce corps sera subordonné à la chambre d'assemblée et que, comme Papineau plans en maître absolu sur ce corps toute la puissance législative sera dans les griffes du tigre. L'exécutif n'ayant plus aucun appui, persécuté, contrarié, chassé, traqué par le législatif, sera contraint à ployer à son tour et à abandonner toute son action à Papineau, qui d'un jour à l'autre, concentrant toutes ses forces pourra chasser la domination britannique de la terre qu'elle a acquise par des traités et des sacrifices immenses.

Ceci expose ouvertement et clairement, nous l'espérons du moins, les intentions de Papineau ; en vain viendrait-il réclamer contre la part d'ambitieux qu'on lui fait ici ; en vain viendrait-il se faire donner un bill d'indemnité et d'exonération par le peuple, dont il dispose, il n'en est pas moins vrai que tels sont ses rêves laborieux, et s'il fouille un moment dans ses souvenirs, s'il peut mettre un instant sa main sur la conscience qui lui échappe à chaque minute, il conviendra intérieurement que nous l'avons bien deviné, que nous avons jugé sainement ses plans, que nous avons démasqué ses trames.

Nous avons montré Papineau dans les diverses phases démagogiques où il a passé pour arriver au despotisme, et nous avons promis de le représenter, ne reculant devant aucune conception criminelle pour arriver à la dictature ; nous allons tenir notre parole :

Papineau savait bien que la métropole n'accéderait jamais à rendre le conseil législatif électif, et il conçut alors un plan qui, s'il eut été adopté, lui eût fait obtenir ce résultat, malgré la Grande-Bretagne, en exposant celui qui eût été prêt à la main, ou qui eût été assez faible pour acheter la paix en y consentant, à payer de sa tête, ou du moins de sa réputation, un acte aussi insigne de déception.

L'art. 31 de la constitution dispose que lorsqu'un bill réservé pour l'approbation de sa majesté, sera resté pendant deux ans sans avoir reçu la sanction royale, il deviendra loi. Partant de cette idée, notre grand homme porta l'oubli des convenances jusqu'à proposer d'augmenter le conseil législatif en y appelant des personnes à sa discrétion qui s'engageraient, sous la promesse la plus solennelle, à voter pour un conseil électif, lorsqu'il plairait à l'assemblée de le demander. Les procédés et les votes, dans les deux chambres, pour arriver à ce but, devaient avoir lieu au moyen du scrutin secret ; ils devaient être ensuite envoyés, sous la forme d'un bill, au bureau colonial, à Londres, sans doute dans une boîte semblable à celle qu'inventa et proposa BENTHAM, pour les élections en Angleterre. Il entra dans les prévisions de l'auteur de ce plan, que cette boîte demeura déposée dans les archives du bureau colonial pendant deux ans. Au bout de ce terme, une voix devait s'élever dans la chambre des communes, annonçant la révélation du dépôt et déclarant que deux ans s'étant écoulés depuis sa date, sans que les ministres de sa majesté eussent osé de signifier son refus sur ce bill, qu'en conséquence il était devenu loi !!!

Voilà de grandes pauvretés, s'écriera-t-on ! et nous nous donnerions bien de garde de dire le contraire, s'il n'existait, à côté de cette rouerie, quelque chose de beaucoup plus sérieux et de bien plus funeste : c'est l'idée de faire du mensonge, de la sédition, et de la méfiance les garanties d'une constitution qui est destinée à être essentiellement démocratique ; c'est de sauggrer, pour ainsi dire, à la puissance de la métropole, un acte aussi important. Si notre gouverneur avait jamais pu être tenté à se laisser séduire jusqu'au point d'appuyer ce plan, si les ministres l'eussent secondé, afin d'obtenir la paix de la colonie qu'on leur faisait entrevoir à ce prix, on enlevait au parlement impérial ses droits et ses prérogatives sur les dominions britanniques, on changeait la constitution sans sa participation ! Si les ministres étaient trompés, n'étant point se jouer des conséquences de leurs responsabilité et de l'honneur de l'administrateur qui eût pu aider une aussi coupable manœuvre.

Cette manière d'agir est mille fois plus funeste à la liberté que les violences qui sont la suite d'un système arbitraire, ou des ruses d'un despote connu ; d'ailleurs, et ceci tranche la question, le secret, lorsqu'il s'agit de procédés et de votes législatifs, serait un crime politique, s'il n'était pas une impossibilité ; une telle proposition était aussi absurde en principe, qu'elle serait dangereuse dans ses suites : car, aux yeux de tous les honnêtes réformateurs, liberté et publicité doivent être deux mots, deux idées, et deux sentiments inséparables.

Il résulte de la découverte de ce château de cartes, qu'il existe chez Papineau une bien fatale inconséquence entre ses doctrines et ses sentiments, entre sa franchise apparente et son astuce réelle. Mais il résulte aussi que cet homme qu'on regarde comme le plus adroit politique du Canada, est le plus fou, s'il n'est le plus sot de tous les mortels ; car il n'est jamais entré dans la cervelle d'un homme de sens de faire de semblables propositions à qui que ce soit, et de s'imaginer qu'on pouvait séduire, abuser, ou pervertir un gouvernement. Qu'est-il retiré de cette conception amphigraphe ? Rien autre chose que le mépris de ceux qu'on osa en rendre les confidants, et ce sera le même sentiment, nous l'espérons, qui saisira tous nos lecteurs auxquels nous la donnons comme l'une des plus victorieuses finesses du grand homme.

ADRESSE A LA REINE.

Nos citoyens de Québec paraissent avoir eu la même pensée que nous, et voici ce qu'on lit à cet égard dans la Gazette de Québec, du 12 courant :

« On verra, par une annonce insérée ci-dessous, qu'une assemblée doit avoir lieu mardi prochain, à 3 heures, au Palais de justice, à l'effet de voter une adresse de condoléance et de félicitation à Sa Majesté la Reine, sur la mort de son royal oncle, et sur son propre avènement.

Les journaux de Montréal proposent qu'au lieu d'une adresse pour chaque localité, les habitants de toutes les parties de la province concourent à une seule et même adresse. Nous concevons qu'en effet une adresse commune serait plus importante, comme émanant de tout le peuple, et nous ne voyons aucun obstacle à l'adoption de cette idée.

« D'après le plan arrêté, dit le Populaire, il serait nommé, dans chaque ville, une commission composée de Canadiens et de Bretons pour libeller l'adresse, qui ne comporterait au surplus rien qui pût faire allusion aux vues politiques des uns et des autres. On nommerait dans toutes les paroisses et townships des personnes, des deux origines, influentes et respectables, pour obtenir le même résultat. Ainsi, en peu de temps, on arriverait à obtenir simultanément une masse extraordinaire de noms, qui deviendraient une garantie de plus de l'esprit d'ordre et de loyauté qui anime tous les habitants de la province. »

Comme on le voit la proposition que nous avons faite est acceptée, et il se agit plus que de la mettre à exécution. Nous ne négligerons rien de notre côté pour appuyer cette mesure et lui donner le succès qu'on doit en attendre.

MACKENZIE ET O'CALLAGHAN LIGUES CONTRE LA RELIGION.

Les journaux de Papineau ont déjà lancé leur venin sur les nobles paroles prononcées par Monseigneur de Montréal, le jour du sacre de Monseigneur de Telmessé. La Minerve et le Vindicator ont hypocritement commenté et discuté les sages recommandations faites à notre clergé ; ces deux feuilles ont insinué à nos habitants des doutes sur le pouvoir de nos directeurs spirituels et sur l'usage moral qu'ils en faisaient ; on a vu jusqu'à Papineau entrer dans l'arène, dans la Minerve, et sous le titre d'Un Roturier, couvrir des injures les plus dégoûtantes les hommes saints qui prêchent l'ordre et la paix au milieu du désordre et du crime. Il ne manquait plus que l'aide du frère et ami Mackenzie, qui, pour faire oublier sa lettre contre les patriotes du Bas-Canada, viendrait racheter le tort qu'il eut de pousser un cri de conscience à bord du Canada le 17 novembre 1835, en souillant à son tour notre digne clergé. Voici ce qu'on lit dans le Toronto Constitution, rédigé par celui qu'on a surnommé le Papineau du Haut-Canada.

DERNIER DISCOURS DE MONSIEUR LARTIQUE.

« Les orangistes sont toujours à criniller contre le pape, le pape, les catholiques et le pouvoir arbitraire comme leur étant lié. Il paraît que la prétaille catholique de Montréal est aussi fortement entraînée en faveur du pouvoir arbitraire, la destruction de la liberté et le renversement du grand Papineau comme Ogle Gowan, ou cette vieille ganache l'évêque M'Donnell, et le Christian Advocate and Journal chantent la même chanson en faveur des Méthodistes de New-York. Ces robes noires veulent mettre le pied dessus. Un des évêques catholiques du B. C. a £1000 par an de pension du gouvernement à même les revenus du peuple et contre sa volonté. Ainsi nous voyons l'orangiste, l'évêque catholique et l'homme d'église se réunir tous aux hommes qui ont des bayonnettes pour soutenir le pouvoir arbitraire. Le gouvernement doit être bien réduit lorsqu'il fait venir le clergé catholique de l'étranger pour dénoncer la réforme.

« L'église d'Angleterre ou l'évêque catholique, c'est tout un ; ils servent d'épouvantails au peuple si le gouvernement veut les payer. La prétaille du Bas-Canada s'est un peu trompée dans ses rasades au roi ; il était mort un mois avant qu'elle se soit saoulée pour la conservation de sa santé. »

Qu'on ne croie pas que Mackenzie a écrit de semblables horreurs en haine du culte catholique, car il est capable d'en dire autant contre les ministres de sa propre croyance, si toutefois il en a une ; mais, le véritable système de nos libéraux est d'enchaîner tous les genres de liberté ; ceux, qui ont reçu le pouvoir de régler la conscience religieuse des hommes méritent leur haine et leurs persécutions, s'ils ne dirigent point toutes les âmes dans la voie qu'ils appellent pompeusement la réforme. Nos patriotes du jour ne sont autre chose que des révolutionnaires, qui veulent renverser toute religion pour amener les peuples à la désorganisation sociale.

O Callaghan, ce double apostat, qui n'a paru avoir embrassé le catholicisme que pour en souiller les prêtres, s'est fait une gloire sans doute de copier cette

sale tirade dans son numéro de vendredi dernier ; il l'a donné à ses lecteurs, sans aucun commentaire ; parcequ'il sait que le poison qui circule donne la mort s'il n'est point promptement suivi de l'antidote. Nos religieux comparatriotes, les Irlandais si pieux, seront sans doute indignés d'un semblable acte et ils devront se faire un scrupule à l'avenir de toucher à un papier aussi antireligieux que le *Vindicator*. Comme catholique, O'Callaghan est mille fois plus coupable que Mackenzie, car il cherche à saper les fondemens d'une foi qu'il prétend avoir embrassée par conviction, et il ne laisse passer aucune occasion d'injurier ceux devant lesquels il devrait courber sa tête criminelle. On se rappellera sans doute qu'il ne peut rien naître de bon d'un renégat. Deutz le Juif s'est fait catholique pour vendre et livrer lâchement à bienfaitrice la Duchesse de Berry ; après avoir palpé le prix de son forfait, il a retourné au judaïsme. O'Callaghan sera un second Deutz, ce ne sera pas une duchesse qui deviendra l'objet de sa cupide spéculation, mais ce sera le peuple du Bas-Canada qui déboursera le prix de son apostasie.

ENCORE L'HON. D. B. VIGER :—Le *Vindicator* persiste à s'en prendre au *Morning Courier* sur les articles que ce journal donne sur la foi du *Populaire* et il ferait bien mieux de s'adresser à nous dans une pareille circonstance, car nous sommes à même de répondre et de soutenir pour vrai ce que nous avançons. Il est vrai que depuis le démenti que le Journal Papineau nous donna sur l'affaire Mackenzie, et qui se termina à sa honte par la publication du document lui-même, ceux qui vivent de démentis craignent de nous les donner personnellement. Pour suivre le système qu'il paraît avoir adopté, le *Vindicator* annonce au *Courier* que Mr. Viger assure qu'aucune conversation, telle que celle que nous avons rapportée avoir eu lieu à bord du John Bull entre l'hon. D. B. Viger et un Américain de marque, n'a jamais eu lieu sur aucun des bateaux à vapeur ni partout ailleurs. Nous n'en persistons pas moins à soutenir ce que nous avons avancé. On a vu que le bruit de cette conversation avait circulé à Québec avant l'arrivée du *Populaire*, et ce bruit ne se serait pas répandu dans les deux villes, s'il n'y eût eu quelque chose d'exact. Ce fait nous a été rapporté par un Américain, qui n'avait aucun intérêt à notre politique, qui n'est ni patriote enragé, ni patriote modéré, ni constitutionnel ; il nous a été aussi confirmé par une personne de haute respectabilité qui se trouvait à bord du John Bull et qui est maintenant aux Etats-Unis. Quant à l'assurance donnée par l'hon. D. B. Viger, elle ne peut nous faire la moindre impression ; nous savons trop combien ce personnage s'abuse sur ses propres actions et sur ses propres paroles, pour ajouter le moindre crédit à ce qu'il pourrait dire afin de se retirer d'une passe où il n'aurait pas brillé. Il arrivera peut-être un moment, et qui n'est pas éloigné, où nous pourrions fournir des preuves plus convaincantes contre l'honorable ; qui sait s'il nous tombera pas dans les mains une lettre dans le genre de celle de Mackenzie, qui viendrait lui clore la bouche. Au surplus, depuis l'affaire de Mr. Ladrey, nous nous sommes promis d'être très scrupuleux sur les souvenirs de l'hon. D. B. Viger ; ils vacillent un peu trop après 43 heures de réflexions.

CRIME EPOUVANTABLE :—Trois jeunes gens eurent la hardiesse de se présenter au village de St. François, dans une assemblée, pour engager les électeurs à écarter le Dr. O'Callaghan à la prochaine élection. Le Docteur O'Callaghan annonce à ses lecteurs que ces imprudens furent mal reçus et que la confiance des électeurs, dans le susdit docteur, n'est point altérée. Nous avons bien peur que les électeurs ne soient malades et que s'ils ne tuent point le docteur celui-ci ne finisse par les assommer.

SIGNE EVIDENT DES VOLONTÉS DE PAPINEAU :—Dans sa dernière correspondance, datée de Londres le 29 juin, Mr. Chapman, payé sur les contingents et par conséquent aux dépens du peuple, pour écrire sur les affaires du temps, dit : "Quelques soient les changements, le bill du Lord John Russell passera quand il le jugera nécessaire. Vos droits seront à la fin violés, en sorte que les moyens que vous êtes certains d'adopter pour ruiner l'ennemi ne doivent pas être relâchés un seul instant." Certes, si Papineau avait eu l'intention de revenir sur ses pas et de réparer ses coupables erreurs par un retour aux vrais intérêts du peuple, cette lettre n'eût pas été insérée dans le *Vindicator*, l'une des deux feuilles à sa discrétion. Nous devons donc nous attendre que la prochaine session sera de courte durée et ne produira rien de bon.

La lettre de Mackenzie a été republiée par tous les journaux de la province ; ceux du Haut-Canada ne manqueraient point de la reproduire et nous voyons avec plaisir que ce document produit la sensation à laquelle nous nous attendions. C'est une bonne scène derrière les coulisses.

N'ALLONS PASSI VITE :—Le *Vindicator* de vendredi, parle du séjour ici de l'ambassadeur de Sa Majesté le roi des Français auprès du gouvernement des Etats-Unis, monsieur de PONTAIS, et il en tire des inductions tout-à-fait fausses sur ce que ce haut personnage a pu penser ou dire. Nous, qui avons été à même de savoir ce que le *Vindicator* semble ignorer ou ce qu'il feint d'ignorer, nous espérons, dans notre prochain numéro, rectifier les faits et faire voir clairement le fondement qu'on peut faire sur les rapports du Docteur O'Callaghan ainsi que sur les perfides espérances qu'il donne.

POISON ET CONTRE-POISON :—Le *Vindicator* annonce que le discours prononcé par Mr. Papineau à l'assemblée agitative tenue le 15 mai, à St. Laurent fut reçu à Londres avant le 26 juin. Nous pouvons assurer à nos lecteurs que le *Populaire* du 17 mai, qui contenait la vérité sur cette assemblée et sur les discours qui y furent prononcés, était parti par le paquebot du 24 mai et est arrivé à Londres avant le discours du grand homme, pour donner un avant goût de la première farce dégradante qu'il a jouée en public.

DES CONTREBANDIERS :—A un quartier de session tenu dans Sittingbourne (Angleterre) à l'aube du jour. Quatre individus, qui avaient été surpris faisant le commerce par contrebande et dans le bateau desquels on avait saisi 16 tubes d'esprit ont été convaincus et condamnés à 6 mois d'emprisonnement de travaux forcés. On voit où peut conduire le joli commerce prescrit par le jurisconsulte Papineau à nos braves habitans.

EXEMPLE :—Ce n'est que dans un pays comme celui-ci où règne la tyrannie la plus absolue, selon nos soi-disant patriotes, qu'il est permis de hurler l'agitation à la porte des églises et de détourner les citoyens de leurs devoirs religieux. Dans les républiques ils n'auraient pas autant de chances, à ce qu'il nous apparaît par l'ordonnance suivante : "Le conseil de ville de Lucerne (Suisse) a publié une ordonnance qui dispose que durant le service divin, il est expressément défendu à qui que ce soit, sous les peines les plus sévères, de se prononcer dans les environs de l'église paroissiale, ou de celle des Carmélites, de s'asseoir en groupes ou de faire aucun bruit."

Nous sommes curieux de savoir si un certain Suisse, qui aime beaucoup à faire entendre ses prédications agitatives à la porte des églises, s'accommoderait de cette disposition républicaine.

Nos lecteurs verront sans doute avec satisfaction dans la feuille de ce jour les destitutions qui ont été ordonnées par l'exécutif. Si les épurations continuent, nous pourrions espérer que tout rentrera dans l'ordre, ou du moins que le nombre des personnes bien intentionnées pour maintenir l'ordre augmentera de manière à en imposer à nos agitateurs. La mesure qui touche M. L. Côté et Hotchkiss, a donné la plus grande satisfaction aux habitans du Comté de l'Acadie.

MARIAGE EN EXPECTATIVE :—Le *Herald* de Québec annonçait dernièrement qu'il circulait un bruit d'un prochain mariage entre le Docteur O'Callaghan et Maria Monk. Il est certain qu'on ne pourrait point trouver deux époux mieux assortis et qui s'appliquassent d'avantage à calomnier le clergé catholique.

PENSÉE :—On nous communique la pensée suivante que nous trouvons extrêmement juste : "Il y avait autrefois chez les Romains une espèce de gladiateurs appelés *Andabata*, qui combattaient à cheval et les yeux bandés. Nous avons aujourd'hui dans le parti soi-disant patriote des dérivains polémiques auxquels il ne manque que le cheval pour être les *Andabata* de la politique."

La *Gazette* de Québec nous annonce que le gouverneur en chef avait reçu, le 11 courant, des dépêches apportées par le paquebot du 1er juillet.

Deux bâtimens de transport sont entrés dans le port de Québec, dans l'après-midi du 12 courant, amenant quelques détachemens de troupes.

QUI S'Y SERAIT ATTENDU !—T. Pelletier, écuyer, avocat de cette ville, agitateur à la suite et patriote renforcé, ainsi que plusieurs autres membres de la bande du gouvernement de la rue Bonsecours, se promenant, depuis quelques jours, dans nos rues, tenant la tête haute et faisant admirer à tout le monde leurs pantalons en étoffe du pays, appelé droguet, et de la plus commune qualité. Il y a certains connaisseurs, cependant, qui rient à cette exhibition et qui admettent la crédulité de ces bons patriotes, s'imaginant encourager les manufactures du pays, et ne point avoir mis leur argent dans les coffres de la province. Voilà l'explication que nous pouvons donner à ce sujet : Ces Bretons, qui sont vraiment des farceurs, se sont avisés d'imiter les étoffes du pays et de les fabriquer à bien meilleur marché qu'on ne les vend ici ; en sorte que les atours de nos patriotes proviennent tous de la métropole ; ils ont payé les droits de douane ! Il faut convenir que nos patriotes jouent de malheur, et nous leur conseillons, pour être bien sur de leur étoffe à l'avenir, de fournir assez d'argent pour en élever une manufacture à Montréal.

EGLISE PAROISSIALE :—D'après un mandement de Monseigneur de Montréal, un *Te Deum* a été chanté hier, en Action de Grâce sur l'avenement au Trône de notre gracieuse souveraine VICTORIA REINE. Cette cérémonie a été écoutée avec le plus grand respect par tous les fidèles qui étaient en grand nombre dans le temple du Seigneur. O'Callaghan, en habit complet d'étoffe du pays, le soi-disant religieux Ovide Perrault, Mr. E. E. Rodier et quelques autres du fretin de la horde agitative ont été les seuls qui donnassent le scandale de sortir de leurs bancs au moment de la solennité ; mais, à leur grande surprise tout le monde les a regardés faire avec la plus profonde indifférence, et personne ne s'est joint à eux. On dit que Mr. Charles Mondet n'est pas resté au *Te Deum* ; ce que c'est que le contact avec Côme Sraphin Chériar !

SEMINAIRE DE QUEBEC :—Les exercices de cette belle institution ont eu lieu la semaine dernière ; ils ont été encore plus suivis que de coutume, par les parents, les amis des élèves, et les personnes les plus respectables de la ville.

Les exercices furent très brillants et les élèves évincèrent l'instruction la plus solide sur les différentes branches d'études sur lesquelles ils furent examinés. Plusieurs pièces dramatiques furent exécutées avec beaucoup de succès par les jeunes élèves entre autres la tragédie des *Deux Foscari*. Son Excellence le Lord Oosford honora de sa présence les trois après-midi des exercices, Monseigneur l'évêque du Haut-Canada, Monseigneur de Québec, ainsi qu'un grand nombre de membres du clergé suivirent avec attention les séances et témoignèrent leur satisfaction sur les progrès des élèves.

Les membres du Parlement s'apprentent à se rendre à Québec. Mr. Gagy est parti Samedi soir ; Mr. de Bleury doit partir demain. On dit que Mr. Papineau et sa queue partiront Mercredi.

NOUVEAU JOURNAL :—Nous venons de recevoir un No. du plus singulier, du plus original comme du plus spirituel des journaux qui se soit jamais imprimé en Canada. Son titre est LE FANTASQUE, *Journal rédigé par un flâneur, imprimé en amateur pour ceux qui voudront l'acheter*. Son épigraphe est : "Je n'obéis ni ne commande à personne, je vais où je veux, je fais ce qui me plaît, je vis comme je peux et je meurs quand il faut." Il est imprimé à Québec et se vend trois sous !!! Voici les conditions de ce satyrique papier.

LE FANTASQUE—paraîtra aussi souvent que son Flâneur-en-chef aura le courage de l'écrire, et que ses imprimeurs seront assez sobres pour l'imprimer.

On s'abonne au bureau. Prix : TANT par mois,—Payable d'avance.

Prix des Annonces :—Le Fantasque, pour ne point agir d'après la vieille routine, au lieu d'exiger une rémunération pour insérer les annonces, paiera la somme de 6 sols (quand il les aura) pour toute annonce assez fantasque pour plaire à son Editeur, et par-là trouver une place dans ses colonnes. N. B. Si l'on insiste trop vivement à offrir le prix ordinaire d'insertion, il serait alors accepté par politesse."

La poésie et la littérature n'y sont pas négligées et témoignent du goût de l'éditeur.

C'est un papier tout-à-fait dans le genre des feuilles légères qui font le charme des habitans de Paris et il part d'un style qui doit le faire surnommer le *Figaro* de l'Amérique.

Nous ne pouvons résister au désir de donner à nos lecteurs une idée de la rédaction dans les parties qui semblent à la fois si tristes et si arides aux abonnés de nos journaux.

Voici deux de ses *décès* :

A la clôture de la dernière élection, la Popularité de la Majorité en Minorité, après une existence éphémère que termina une maladie violente entrecoupée d'accès, de convulsions, de *black-eyes*, de sanglots, de cris de douleur et de contrition, de rugissemens arrachés par les étroites d'une conscience torturée, et qui ne recouvrent pour toute sympathie que les rires de la multitude, les vociférations de la foule, le croasement des orateurs, et le bruit sourd et véhément des échos lointains qui répétaient : Hourra ! Hourra ! Hourra !!!

A Montréal, l'aveuglement du peuple et son engouement pour un fou."

Voici l'une de ses annonces :

UNE LISTE DE SOUSCRIPTION est ouverte chez M. A. N. Morin pour construire un Château avec indépendance, destiné à être la demeure soit de l'Honorable L. J. Papineau, au cas où il serait élu Gouverneur de la Province, soit de S. E. Lord Gosford s'il prolonge son séjour en Canada.

N. B.—Dans le premier cas S. E. Sir Francis Bond Head a gracieusement consenti à venir poser la pierre d'achèvement, pourvu que ses frais de voyage et son temps perdu lui soient rémunérés.

!!! L'honorable D. B. Viger a paternellement et généreusement accordé une ancienne édition de Pothier, dont il ne manque que 3 volumes, et l'on espère que ce patriotique exemple sera bientôt suivi et que cette liste sera sous peu complétée."

On doit juger par ces morceaux du genre de tout le journal et de la finesse de la rédaction : l'esprit ! l'esprit ! l'esprit !!! semble être la principale agitation de l'écrivain et il paraît en avoir un grand assortiment en magasin.

Les personnes qui voudront connaître cette feuille pourront s'en procurer au prix de trois sous à notre bureau. Nous en avons six exemplaires seulement et nous regrettons de ne pouvoir en faire circuler d'avantage.

Nous ignorons si un second numéro paraîtra. Mais si l'éditeur désire contribuer au plaisir du public, il doit persister dans son entreprise et nous l'y engageons.

LOYAUTE DES IRLANDAIS :—Nos agitateurs assimilent le Canada à l'Irlande, et engagent nos habitans à s'agiter, à l'imitation de l'autre pays, pour secouer le joug de la Grande Bretagne. Les Irlandais et le grand O'Connell, loin de s'agiter, dans ce moment, sont tiennent de toutes leurs forces le ministère actuel, quoiqu'ils ne trouvent point dans son administration tous les actes qui pourraient les satisfaire ; mais de crainte qu'un ministère tory ne vienne prendre le timon des affaires et ne renverse tout le bien fait ainsi que tout espoir de bien futur. Cette circonstance est si vraie que, le 29 mai dernier, Mr. Marwahan et Mr. Maker, présentèrent à la chambre des communes un grand nombre de pétitions des différentes parties de l'Irlande, exprimant la confiance du peuple dans le Ministère actuel. Nos petits grands hommes nous présentent sans cesse Papineau comme O'Connell et le grand O'Connell pour l'Irlande. Si Papineau avait voulu se rapprocher d'O'Connell, il serait venu à la grande assemblée de la place d'Armes, et il y eût déclaré sa confiance dans le gouvernement britannique, et il ne se fut pas souillé de l'agitation criminelle qu'il a prêchée dans nos paroisses.

Benjamin Rish a été nommé secrétaire de la légation des Etats-Unis, après de sa majesté britannique.

NOS VOISINS ONT LES YEUX SUR NOUS :—Le *Portland*, journal de l'état du Maine, contient le paragraphe suivant : "Les conservateurs du Canada ont eu une terrible assemblée, à Montréal ; ils étaient cinq mille, pour renverser les Papincantistes réformateurs !"

pris en flagrant délit. Toute personne a droit d'arrêter ces jeunes paresseux et de les conduire devant un magistrat. Nous apprenons que cette mesure a été mise à exécution samedi dernier, et nous engageons nos concitoyens à la renouveler jusqu'à ce que le dommage cesse.

RECOLTE EN GEORGIE :—Suivant les renseignemens particuliers qui nous sont fournis par notre correspondant, la récolte de coton en Georgie, est très favorable. La récolte de blé d'inde, qui est le seul grain qu'on cultive, ne présente pas un aspect satisfaisant. On a beaucoup souffert du manque de pluie dans cette partie des Etats-Unis. Le coton à Augusta se vend de 9 cens à 9½ cens la livre.

Nous devons reconnaître la réception de l'envoi de la brochure sur le nouveau système d'éducation ou plan d'établissements littéraires adoptés aux besoins du pays, qui nous a été fait par l'auteur, Mr. l'abbé Duchaine. Nos lecteurs ont déjà été à même de connaître ce plan qui a été publié dans nos colonnes.

ATTAQUE NOCTURNE :—Nous apprenons que vendredi soir, Mr. Rollin, avocat, fut accosté dans la rue Bonsecours, en descendant le long de la maison Bingham, par un homme qui chercha à l'attaquer ; il exigea de l'argent d'une manière impérative et ne pouvant espérer aucun secours, il paraît que Mr. Rollin se vit contraint de lui donner une pièce de 12 sous pour s'en débarrasser. On parle d'une attaque sur deux dames qui aurait eu lieu la veille.

BUREAU DU SECRETAIRE DE LA PROVINCE.

NOMINATIONS. Québec, le 9e Août 1837. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur en Chef, de nommer James William Delisle, baillif de et pour la corporation des Maîtres, Député-Maître et Gardien de la Maison de la Trinité à Québec.

DESTITUTIONS. Il a plu à Son Excellence de démettre Jacob Barcelo, le Perit Hotchkiss Jean Ete. Lukin et Luc H. Masson, de la commission de la paix du district de Montréal, par un instrument du 10 août 1837.

BUREAU DE L'ADJUDANT GENERAL DES MILICES.

ORDRE GENERAL DE MILICE. 1e Bat.—Terrebonne. 10e Août, 1837. Retraite au Capt. Anger. Lieutenant et Adjudant, Joseph Léandre Prévost, démis pour désobéissance et mépris à l'Ordre Général du 21 Juin dernier.

3e Bat.—Verchères. Cap. J. B. Bougrette démis pour ditto, ditto. 2e Bat.—Berthier. Cap. Pierre Dufour dit Latour, démis ditto, ditto. Lieutenant J. B. Lesage, ditto, ditto, ditto. Lieutenant Jérémie Laporte, ditto, ditto, ditto. Enseigne Michel Dufour, ditto, ditto, ditto.

5e Bat.—Montréal. Cap. François Desrivères ditto, ditto, ditto. 1er Bat.—Acadie. Major J. B. Lukin, déchargé du service.

2e Bat.—Acadie. Lieut. et Paye-Maître Merritt Hotchkiss ditto, ditto. 2e Bat.—Verchères. Retraite au Lieut. Colonel J. L. De Martigny, 10e Août 1837. 1er Bat.—Rouville.

Dr. J. B. Rousseau, pour être Chirurgien, vice F. L. Tremblay, décedé. 2e Bat.—Lobnitz.

Lieutenant et Paye-Maître Joseph Bedard, pour être Capt. vice Joseph Royer, absent. — Pierre Croteau, pour être Capt. vice J. B. Augé décedé, 7 — — — Paschal Tanguay, pour être Capt. vice Jos. Noël Tousseignant, 9 — — —

Enseigne Urbain Courteau, pour être Lieut. vice L. Rivard Lacoursière, décedé, 7 — — — J. B. Laliberté, pour être Lieut. vice P. Croteau, promu, 8 — — — Sergent-Major Aubert Legendre, pour être enseigne, vice J. Leclerc, décedé, 5 — — —

Louis Boucher, pour être Lieut. vice P. Tanguay, promu, 9 — — — Pierre Béanger, pour être Enseigne, vice L. Boucher promu, 7 — — — Jos. Laliberté, Gentilhomme, pour être Enseigne, vice U. Courteau promu, 9 — — —

Pierre Lemay, Gentilhomme, pour être Enseigne et Paye-Maître, vice J. Bedard, promu, 10 — — — 3e Bat.—Québec. Charles Gaspard Couillard, fils, gentilhomme, pour être Enseigne et Adjudant, 10 — — —

L. JUCHEREAU DUCHESNAY, Député Adjt. Gén. Mil.

NOUVELLES DIVERSES.

Un journal français intitulé *l'Universel*, est imprimé dans la ville de Mexico. Ce journal annonçait que le coléra étendait ses ravages à Guatemala, et que beaucoup de personnes périssaient sous l'influence de cette maladie.

La Reine douairière de la Grande Bretagne, possède Malborough House, St. James, et le Park de Busby avec £100,000 par année, pour soutenir sa dignité royale, qui lui furent votés par le Parlement, en 1831, comme provision de survie, en cas de décès de Sa Majesté.

Le lord Darlam partit de St. Petersburg, le 10 juin, pour revenir à Londres.

Le général Evans fit son entrée dans la Chambre des Communes le 21 juin, et fut reçu avec de grandes marques de considération.

La peste régnait à Poros (Grèce) le 19 juin, et 47 personnes en étaient mortes. L'Université d'Athènes fut ouverte par le Roi Othon le 15 juin, avec beaucoup de pompe ; mais aucun étudiant ne se présenta pour y être admis. L'insurrection en Tessalie n'est pas apaisée.

Le nouveau ministère est impopulaire en Portugal. Les Cortès ont décrété que les ministres doivent quitter leurs sièges dans ce corps.

Le coroner et le jury qui ont fait une enquête sur l'éclat de la chaudière du bateau à vapeur l'Union, à Hull et sur les désastres qui en ont été la suite ont rendu un verdict d'assassinat contre l'ingénieur ; c'est une mesure propre à faire faire attention dorénavant sur l'état des chaudières, et à éviter les évènements futurs.

Le 10e siècle de l'invention de l'imprimerie fut célébrée à Edimbourg le 14 juin, avec les honneurs convenables dans cette circonstance.

Le second concert de la Duchesse de Kent, fut entendu par 300 personnes de la noblesse et de la bourgeoisie ; les vocalistes étaient Mad. Grief, Mad. Albertazé, Madelle. Assandri, Signor Lablache, Signor Tamburini, Signor Anbini et Mr. Ivanhoff.

Le général de Rigny, accusé de haute trahison dans la guerre d'Alger, doit être jugé à Marseilles le 26 juin ; Mr. Philippe Dupin, frere du président de la Chambre des Députés, est son conseil.

La peste prévaut avec une intensité déplorable à Smyrne ; un docteur français nommé Batard est allé dans cette ville dans l'intention de découvrir la cause et le remède de la maladie, ou de périr à la peine.

Mr. Pentois, ambassadeur de France aux Etats Unis, a fait une visite à Québec, il y a quelques jours, accompagné de son secrétaire.

La duchesse d'Orléans a fait une visite à la Bibliothèque royale, elle s'est extasié pendant 4 heures devant les milliers de volumes qu'elle contient.

Une magnifique Psyché a été présentée à la duchesse d'Orléans par la ville de Paris.

On dit que Monsieur de Lamartine doit être nommé ambassadeur à Rome.

Une lettre de Rouen mentionne l'arrivée de 14 superbes oranges qui sont un présent du duc d'Orléans au duc de Sutherland et qu'on transporte en Angleterre.

Le 14 juin, l'épouse du prince régnant de Shawartzbourg Sonderhausen a mis au monde une fille qui a été baptisée sous les noms de Maria-Paulina-Louisa-Welhelmina-Augusta. Il faut être princesse allemande pour avoir un semblable collection de noms.

Peux choses de tremblement de terre furent ressentis à Kingston, Jamaï que, le 9 juillet après midi.

DECES.

En cette ville, Marie Cecile, âgée de 13 mois, fille de Tancrède Bouthillier, écuyer.

ANNONCES.

AVIS AU PUBLIC.

MR. J. M. Mondelot tient son Bureau de CORONAIRE de Sa Majesté, et de NOTAIRE PUBLIC, en l'Hôtel de RASCO; à la porte du Sud-Ouest de cet établissement, Rue St. Paul, près du marché neuf. 182-Montréal, le 14 Août 1837. nm-55

LECTURES SUR L'HYDROPHOBIE.

HENRY HUGUES, du 1er. REGIMENT DES ROYAUX, dont le remède a été prouvé dans le cas de Nantelle, donnera une LECTURE sur L'HYDROPHOBIE, MARDI PROCHAIN, dans la Salle d'assemblée de l'HOTEL NELSON, Marché Neuf.

HENRY HUGUES, espère que les amis de l'humanité daigneront assez le patroniser pour lui donner les moyens de distribuer son REMÈDE, partout où on pourra en avoir besoin.

LES BILLETS, au prix d'UNE DEMI PIASTRE chacun, seront déposés aux Hôtels Rasco et Nelson, au magasin de musique de monsieur Mead et aux Casernes.

LES LECTURES commenceront à MIDI et toutes les questions que les auditeurs pourront poser, seront répondues.

N. B. Les Propriétaires de Bestiaux, sont particulièrement invités de se présenter à cette séance, qui doit leur être d'un grand secours pour les événements qui pourront arriver à leurs troupeaux.

179-Montréal, 10 août, 1837.

n-51.

PAVILLON ST. PIERRE.

LES soussignés ayant loué le PAVILLON ST. PIERRE, aux COURSES DE MONTREAL, prennent la liberté d'informer le public que leur intention est de le tenir dans un style supérieur pour l'aisance de ceux qui les favoriseraient de leur patronage. Les VINS et les LIQUEURS de toutes espèces seront de la meilleure qualité et leur office sera abondamment fourni de tous les objets que la saison permettra d'offrir.

T. B. ENGLISH, WILLIAM WATSON.

N. B. D'excellens arrangements pour les chevaux seront trouvés au Pavillon. 180-Montréal, 11 août, 1837. h-54

MUSIQUE.

MR. MOLT, à l'honneur d'informer les Dames et les Messieurs de Montréal, qu'il a pris sa résidence en cette ville et qu'il leur offre, le plus respectueusement, ses services comme MAITRE DE FORTE-PIANO, D'ORGUE et de VIOLON; Maître de CHANT et maître de BASSE-CONTINUE.

Son plan d'instruction sur le Forté-Piano et sur l'Orgue, est à la fois nouveau et original, et il est le résultat de plusieurs années d'études attentives sur les besoins de l'écolier; Mr. MOLT, peut, au moyen de son cours d'instruction, achever, en moitié du temps qui est supposé généralement nécessaire, l'entière éducation d'un écolier. M. MOLT désire employer tout son temps et ses attentions à l'instruction de ses écoliers et recevra les ordres qui lui seront donnés dans sa profession, à sa demeure rue de l'Hôpital, vis-à-vis de MM. R. F. MAITLAND et CIE, où il sera heureux d'expliquer les avantages de sa méthode à tous ceux qui désireront la connaître et où il pourra indiquer les prix moyennant lesquels il donnera ses leçons.

MR. MOLT se propose d'accorder les Pianos, toutes les fois qu'il pourra le faire sans gêner ses devoirs professionnels. 181-Montréal, 11 août, 1837. n. j.-54.

DISTRICT DE MONTRÉAL. Il sera tenu une SESSION de la COUR DU BANC DU MONTRÉAL, le 19 ROYAL pour les causes criminelles, dans et pour le district de Montréal, au PALAIS DE JUSTICE, dans la cité de Montréal, le LUNDI, vingt-huitième jour d'août prochain, à DIX heures du matin. Je donne en conséquence avis à tous ceux qui ont intention de poursuivre aucun des prisonniers détenus dans la prison commune de ce district, qu'ils aient à être là et alors présents, pour les poursuivre comme de juste; et je donne pareillement avis à tous les juges de paix, coronaires et officiers de paix, dans et pour le district susdit, qu'ils aient là et alors à se trouver en propres personnes avec leurs rôles, dénonciations et autres instrumens, pour faire les choses qu'il appartient à leurs divers offices de faire à cet égard.

ROCH DE ST. OURS, Shérif.

Bureau du Shérif, 178-Montréal, 9 août, 1837.

nx-52

PERDU ou EGARE, rue Campeau, un jeune BULL TARRIER, couleur de sable, ayant le nez noir, ventre blanc avec des taches noires; il répond au nom de ROSWAL. Quiconque le ramènera à ce bureau sera libéralement récompensé. 175-Montréal, 9 août, 1837. mj-53

A LOUER et possession donnée immédiatement, la MAISON formant le coin des rues Notre Dame et St. Gabriel, connue sous le nom d'Hotel du Cygne Blanc. Le haut et le bas pourront être loués séparément, si on le désire. Pour plus amples renseignements s'adresser au soussigné. 173-Montréal 7 août 1837. JOHN ORR. m. j.-52

A VENDRE.

120 ACTIONS dans la BANQUE DU PEUPLE. Un escompte libéral sera fait sur le montant des £800 déjà payés. £700 restent à payer à la première demande. S'adresser au soussigné. 76-Montréal, 7 juin, 1837. ALEXIS BENOIT. m j-26

MAISON DE PENSION.

UN FAMILLE CANADIENNE désire prendre deux personnes en pension à des prix modérés. S'adresser au bureau du Populaire. 169-Montréal, 4 août, 1837. mj-51

A VENDRE. Une belle maison nouvellement bâtie, avec écuries, remises et autres bâtimens séparés; cour et très beau jardin, garni d'arbres fruitiers en plein rapport. Cette propriété est située sur l'une des plus magnifiques expositions de la Côte à Barron, et à vue sur toute la ville. Le titre est incontestable, et les conditions sont très avantageuses. S'adresser pour en traiter au soussigné. A. REGNIER. Rue Notre Dame, maison Murphy. 158-Montréal, 28 Juillet 1837. mj-48

A VENDRE.

150 ACTIONS dans le bateau à vapeur le PATRIOTE CANADIEN. UN ENTREPRENEUR qui se chargeait de bâtir une MAISON en pierre ou en bois, pourra prendre des arrangements très avantageux pour l'acquisition des dites parts. S'adresser au bureau du POPULAIRE. 168-Montréal, 2 août, 1837. mj-50

AVIS.

MEU SAMUEL NELSON, de la ville de Québec, imprimeur-libraire-papetier, ayant fait donation de tous ses biens au soussigné pour lui et ses sœurs et frères, l'établissement qui était conduit ci-devant par le dit SAMUEL NELSON, continuera de l'être au nom du soussigné, jusqu'à nouvel avis, par son père JOHN NELSON comme fondé de pouvoirs du soussigné et comme légalement autorisé pour les intéressés; et toutes personnes ayant des demandes à former contre le dit SAMUEL NELSON, sont par les présentes avisées de les présenter en forme authentique, sans délai; toutes personnes qui doivent au dit SAMUEL NELSON, ou à la ci-devant société de NELSON & COWAN, sont requises de payer au dit JOHN NELSON, qui est dûment autorisé à donner quittance. WILLIAM NELSON. 167-Québec, 24 juillet 1837. mj-50

MAISON DE PENSION.

MR. JOSEPH CHRISTIE, ci-devant marchand, actuellement résidant dans la Grande Rue du faubourg St. Laurent, maison de madame veuve Howdow, informe ses amis et le public en général qu'il pourra prendre et loger convenablement plusieurs pensionnaires à des prix modérés. 160-Montréal, 28 juillet, 1837. mj-48

A VENDRE, par les Soussignés:— Fer Anglais en barre, ferblanc, bèches, pelles, poëles à frirer, Plomb en feuilles, en barres et en lingots, et poudre à tirer, Blanc de plomb de la meilleure qualité, peinture blanche et verte, Ocre, blanc de cerus, mine de plomb, mastique, Vires pour fenêtres, huile de lin double bouillie et non bouillie, Ficelle, fil à souliers, pierre bleue et empois, Vin de Porto supérieur en tonnes, Grilles et demi-grilles à charbon assorties, Toiles peintes de magasin, pour couvrir les marchandises, —ET— Chaines et ancres, à patentes et éprouvées d'Acraman, pour vaisseaux de 20 jusqu'à 30 tonneaux, Drisses à voile en fer, chaines à cages. GOLDSWORTHY ET WURTELE, Rue Lennox. 156-Montréal, 26 juillet, 1837. mz-17

B. MAILLOU,

MEUBLIER, MENUISIER ET ENTREPRENEUR,

PRESENTE ses sincères remerciemens à ses amis et patrons pour l'encouragement libéral qu'il en a jusqu'à présent reçu, et les informe qu'il continue ses ouvrages comme ci-devant, et sollicite la continuation de leur patronage.

Ses prix seront très-modérés.

RUE ST. NICOLAS, 54-Montréal, 24 juillet, 1837.

b. 46.

EDUCATION.

MR. PRE. MURCIANI D'ALBINI, à l'honneur d'annoncer au public qu'il a l'intention d'ouvrir une CLASSE FRANÇAISE, rue St. Charles, No. 27, dans laquelle seront enseignés les principes les plus approuvés de la langue française.

Les heures de Leçons, seront comme suit:—

1er. Section, de Neuf à Midi.

2em. do de Deux heures à Cinq, en été.

Les prix seront modérés et la plus grande ponctualité observée.

148-Montréal, 21 juillet, 1837.

m. j. 45.

BANQUE DE MONTREAL.

EN conformité de l'opinion exprimée par leurs concitoyens qui leur a été transmise dans certaines résolutions, UNANIMEMENT ADOPTÉES à une ASSEMBLEE GENERALE, tenue hier par les habitants de cette ville, à l'effet de prendre en considération les difficultés existantes dans les fonds publics. Les DIRECTEURS, confiant, comme ils doivent l'être, dans la solidité de leur INSTITUTION, viennent en avant, avec beaucoup de répugnance, pour annoncer L'ASSENTIMENT donné par le COMITE d'accéder à la requête exprimée dans ces résolutions de SUSPENDRE, POUR LE MOMENT, les paiements en ESPECES; et en faisant ainsi, ils attendent du public cette confiance et cet appui que les circonstances réclament.

Les billets de la Banque du Peuple, et de la Banque de la Cité, seront reçus en paiements et en dépôts, comme auparavant.

Par ordre du Comité

BENJAMIN HOLMES, Caissier. m j-17

43-Montréal, le 17 mai, 1837.

HENRY'S BANK.

AVIS.

VOUS les habitants de ce Comté, et autres des circonvoisins, se trouvent souvent dans la plus grande détresse, et exposés aux sacrifices de leurs propriétés, faute d'une institution où ils puissent se procurer des emprunts, le soussigné, se rendant aux sollicitations réitérées d'un grand nombre de notables des environs, a résolu de sortir son papier, sous le nom d'HENRY'S BANK, pour l'accommodation des classes agricoles et mécaniques.

Pour faciliter d'avantage l'échange de son papier, il a établi un bureau au No. 16, GRANDE RUE ST. JACQUES, dans la CITE DE MONTREAL, où l'on pourra échanger ses billets pour ceux des banques de Montréal, tant que celles-ci ne donnent pas d'espèces pour les leurs; mais aussitôt qu'elles en reprendront le paiement en espèces, le soussigné en fera autant pour les siens.

De plus, comme il a été représenté au soussigné que, dans les circonstances actuelles, la rareté de la petite monnaie se fait beaucoup sentir, il donne avis qu'il émanera des billets de DEUX CHELINS SIX DENIERS et de UN CHELIN TROIS DENIERS; mais ce, seulement, jusqu'à ce que les banques de Montréal donnent des espèces pour leurs billets.

Le principal bureau sera établi au Village de LAPRAIRIE. Cette institution subsistera jusqu'au premier juin, 1845.

E. HENRY. m j-26

74-Laprairie, 5 juin, 1837.

MODES FASHIONABLES, &c.

A VENDRE PRESENTEMENT AU MAGASIN DE MODES DES DILLES. LOCHEAD,

Rue St. Joseph.

COMPRENANT Chapeaux de gout, Voiles, Collets, Frilles, Bonnets, Shalles, Mouchoirs de Poches, Lacets, Rubans, Gros de Naples, Satins, &c. &c. toutes choses qui doivent être vendues immédiatement et sans réserve.

Toutes personnes endettées envers l'établissement ci-dessus sont requises de faire leurs paiements immédiats aux DILLES. LOCHEAD. On continuera comme ci-devant les MODES et les HABILLEMENS. 133-Montréal, 12 juillet, 1837. mz-41

HENRY HUGHES, No. 4 de la première compagnie du Régiment des Royaumes, désire appeler l'attention du public et l'informer qu'il a en sa possession un REMÈDE infallible pour la MORSURE d'un CHIEN ENRAGE. Le remède a été administré avec de grands succès dans différentes parties de l'Europe, et à Québec au fils de Mad. Sinclair, Rue St. Michel, No. 10, Faubourg St. Louis, qui fut mordu en Décembre dernier, mais qui est maintenant en parfaite santé. Toute personne qui pourra être mordue ou qui sera en danger d'Hydrophobie, obtiendra cette Médecine en faisant application à HENRY HUGHES, (toutes lettres devant être franches de port) avec une direction simple pour son usage. Tout vendeur de médecine ou personne professant dans aucune partie de ce continent, pourra obtenir des particularités, en s'adressant comme ci-dessus.

N. B.—L'âge de la personne doit être envoyé correctement.

146-Montréal, 21 juillet, 1837.

mj-45

A LOUER et possession donnée immédiatement, UNE MAISON en bois à un étage, située sur la Rue St. Dominique, vis-à-vis la propriété de Mr. SCOTT, père. Il y a une belle Cave, grande Cour et Batiment. Pour les conditions s'adresser à Mr. FRANCOIS M. CHEVALIER DE LORMIER, Père, Faubourg St. Antoine, Grande Rue. 144-Montréal, 19 juillet, 1837. mj-44

L'ALLIANCE.

ASSURANCE BRITANNIQUE ET ETRANGERE SUR LA VIE ET CONTRE LE FEU, COMPAGNIE DE LONDRES, CAPITAL CINQ MILLIONS STERLING. ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS DE FEU. ASSURANCE SUR LA VIE. Par la dite Compagnie, au bureau du soussigné, Agent à Montréal.

C. TAIT m h-1

6-Montréal, 10 avril, 1837

A LOUER.—Une MAISON DE PIERRE, avec grande Cour et belles dépendances, sur la rue des Fortifications, entre la maison de Mr. Ross et celle occupée par le Dr. Sewell. S'adresser à Mr. Bender, avocat. —5 Juillet.

L'INFLUENCE D'UN LIVRE,

Roman Historique,

PAR

PHILIPPE A. DE GASPE, FILS.

CET OUVRAGE paraîtra au commencement de MAI prochain; PRIX, Cinq Chelins, payables lors de la livraison. La Souscription est ouverte au bureau du POPULAIRE, et à la librairie canadienne de C. P. LEPROHON. Montréal 2 avril 1837.

DOCUMENTS SUR L'HISTOIRE CANADIENNE,

ACTUELLEMENT A VENDRE,

CATALOGUE D'OUVRAGES SUR L'HISTOIRE DE L'AMERIQUE ET EN PARTICULIER SUR CELLE DU CANADA, DE LA LOUISIANE, et autres pays, ci-devant connus sous le nom de Nouvelle-France; avec des Notes Bibliographiques, Critiques et Littéraires. Rédigé par G. B. FAUBAULT, avocat.

Ce Catalogue contient les titres exacts, ainsi que les différentes éditions de plus de 1200 ouvrages, tant livres, que cartes et plans, qui se rattachent à l'histoire de l'Amérique, et particulièrement du Canada.

On peut se procurer l'ouvrage à la Librairie Canadienne de C. P. LEPROHON, rue Notre Dame, près la porte des Sœurs de la Congrégation. Québec, le 15 avril, 1837. 12

AVIS.

LE Soussigné, a établi un Office d'ECRIVAIN PUBLIC, dans la maison No. 51 Rue Sanguinet, Faubourg St. Louis. Toutes les personnes qui auront des lettres à écrire, à faire des reçus ou obligations sous seing privé, actes à copier, livres de comptes à régler; pourront s'adresser à lui en toute confiance. Son office sera ouvert tous les jours depuis Neuf heures du matin jusqu'à Midi.

Depuis Deux heures après-midi jusqu'à Cinq heures du soir, il offre de se transporter dans les maisons de commerce, où il sera appelé, pour régler les comptes des livres qui ne pourront être transportés à son office.

A Sept heures du soir jusqu'à Neuf heures, il donnera chez lui des leçons de calcul, et enseignera la tenue des livres de commerce en partie simple et double, aux jeunes gens qui l'honoreront de leur confiance. La manière simple dont il fait usage, et un peu de disposition de l'Ecolier peut mettre ce dernier en trois mois dans le cas de s'utiliser avec avantage dans cette partie.

Sa bonne conduite, sa grande tempérance, et les soins qu'il apportera aux ouvrages qui lui seront confiés, lui mériteront, il espère, l'encouragement dont voudra bien l'honorer le public (qu'il sollicite respectueusement) duquel il se rendra digne.

123-Montréal, 10 juillet, 1837.

J. PECH. ms-40

HOTEL ET RESTAURANT FRANCAIS

A NEW-YORK.

LE ROCHER DE CANCALE,

TENU PAR CLAUDE BROYER, Broad-Way, AU COIN DE REED Street.

CETTE Maison, où l'on parle français et anglais, est tenue par un ancien SOLDAT DE LA GARDE, qui a fait toutes les campagnes de la république et de l'Empire, et qui a été cuisinier de S. M. l'Empereur NAPOLEON, pendant son séjour à l'ILE D'ELBE.

On y trouve maison de pension, appartemens garnis, restaurant français à carte, et tous les objets qui constituent la barre la mieux approvisionnée.

Presque tous les Canadiens qui ont voyagé aux Etats-Unis, ont honoré cette maison de leur confiance; tous ont été à même d'en apprécier la bonne tenue, ainsi que l'économie qu'elle présente sur tous les autres hôtels de New-York 27-New-York, le 27 avril, 1837. d h-11

UN lot supérieur de HARENGS de LOCHFINE, nouvellement reçu et à vendre par

GEORGE RHYNAS.

124-Montréal, 10 juillet, 1837.

mj-40

CONDITIONS DU POPULAIRE.

Ce journal se publie trois fois la semaine: les LUNDI, les MERCREDI et les VENDREDI, à CINQ heures de l'après-midi.

Le prix de l'abonnement est de VINGT CHELINS par année, payables par semestres; non compris les frais de poste. Les souscriptions ne sont pas reçues pour moins de six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en donner avis, par écrit, un mois avant l'expiration du semestre.

PRIX DES ANNONCES:

Six lignes et au-dessous, 1er insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1er insertion, 3s. 4d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes: 1er insertion, par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, par ligne, 1d.

Les annonces se publient tant qu'on ne donne pas ordre de discontinuer, chaque fois que le nombre d'insertions qu'on requiert n'est point exprimé sur l'ordre.

Le BUREAU DU POPULAIRE est établie rue ST. NICOLAS, la seconde rue derrière la Banque du Peuple, maison de Mr. GRAVELLE, ancien établissement du Canadian Courant. On y trouve l'éditeur depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures après-midi.

Les correspondances doivent être adressées, et toutes réclamations faites, franc de port, à H. LERLAN de MARCONNAY, éditeur du Populaire.

Les abonnemens sont reçus, les ordres et les lettres, peuvent être laissés à la Librairie Canadienne de C. P. LEPROHON, rue Notre Dame, à côté de la Congrégation.

L'imprimerie du POPULAIRE se charge de la confection de toute espace d'ouvrage aux prix ordinaires des autres établissemens de cette ville.

- Agent à Québec, Mr. JACQUES, imprimeur.
- Agent aux Trois-Rivières, E. BOUDREAU, étudiant en médecine.
- Agent à Laprairie, CAMILLE LACASSE, marchand.
- Agent à Kamouraska et pour le comté, F. MAG DEROME, étudiant en droit.
- Agent à Belail, G. COURSOULES, écuyer, N. P.
- Agent à Boucherville, AUGUSTIN DELISLE, écuyer, N. P.
- Agent à St. François, A. BAZIN, écuyer.
- Agent à Cap-Santé, GEORGE W. ALLSOPP, écuyer, P. M.
- Agent à la Rivière du Loup, C. E. GAGNON, écuyer.
- Agent à Longueuil, AUGUSTIN VERVAIS, instituteur.
- Agent à Maskinongé, L. O. BOUCHER, marchand.
- Agent à St. Jean, MM. MARCHAND et BOURGEOIS, marchands.
- Agent à Nicolet, L. M. CRESSE, écuyer, P. M.
- Agent à Rigaud, S. FOURNIER, écuyer, P. M.
- Agent à St. Jacques, T. H. PREVOST, écuyer.
- Agent à Repentigny, VENANT ST. GERMAIN, écuyer.
- Agent à Contrecoeur, A. C. L. DUPLESSIS, écuyer, N. P.
- Agent à Verchères, P. MENARD, écuyer, N. P.
- Agent à l'Île Verte, LOUIS BERTRAND, écuyer, M. P. P.
- Agent à Rimouski, P. GAUVREAU, écuyer.
- Agent à l'Île aux Noix, H. JOUBON, Ecr., P. M.
- Agent à Gently, J. L. WOLFF, M. P.
- Agent à l'Ange-Gardien, NAS. LE FRANÇOIS, Arp.
- Agent à Naperville, Mr. J. R. RODRIG.
- Agent à la Rivière-Ouelle, NAZAIRE TETU, écuyer, D. P. M.
- Agent à Chateauguay, L. SARAULT, écuyer, N. P.
- Agent à Port-Neuf, ANDRE GAUDRY, écuyer.
- Agent à St. Hyacinthe, LUCIEN ARCHAMBAULT, écuyer.
- Agent aux Trois-Pistoles, F. TETU, écuyer, P. M.
- Agent à St. Michel d'Yamaska, P. LAFLEUR, écuyer.
- Agent aux Eboulements, JOHN SLEVIN, écuyer, P. M.
- Agent à St. Eustache, Mr. J. B. LAVIOLETTE.
- Agent à St. Edouard, J. BRISSET, écuyer, N. P.
- Agent à Berthier, L. ENO, écuyer, marchand.
- Agent au Village de l'Industrie, Dr. LEODEL, P. M.
- Agent à Machiche, JOSEPH CARRIER, écuyer, marchand.
- Agent à St. Timothé, Mr. M. PREVOST.
- Agent à Ste. Martine, CHAS. MENTOR LE BRUN, écuyer, N. P.
- Agent à Ste. Marie, NOUVEL BEAUCÉ, J. JOS. RENEY, écuyer, N. P.
- Agent à Batiscan, F. FILTEAU, écuyer, P. M.
- Agent à Vaudreuil, J. O. BASTIEN, écuyer, N. P.
- Agent aux Cèdres, B. JOASSIM, écuyer, marchand.
- Agent à Nicolette, L. M. CRESSE, écuyer, P. M.
- Agent à St. Ours, LOUIS MOGE, écuyer, marchand.
- Agent à St. Athanase, MM. CHARLAND et DACIER, marchands.
- Agent à St. Vincent de Paul, CESAIRE GERMAIN, écuyer, N. P.
- Agent à St. Hilaire de Rouville, le Colonel J. B. H. DE ROUVILLE.
- Agent à St. Antoine, IGNACE ARCHAMBAULT, écuyer.
- Agent à St. Denis, Mr. LOUIS LACASSE, huissier, K. B.
- Agent à St. Charles, Mr. AUGUSTIN PARADIS.
- Agent à St. Mathias, P. BERTRAND, écuyer, N. P.
- Agent à Terrebonne, Mr. REUVES.
- Agent à Chambly, MM. S. et S. R. ANDREWS, aussi pour St. Jean.
- Agent à l'Assomption, Mr. J. GUILBAULT, huissier K. B.
- Agent général à New-York, C. DELAVALLEE, maître de langue, No. 542, Pearl-street.
- Agent à la Nouvelle-Orléans, Mr. ALFRED MORRY, libraire.